

Mairie  
29 rue de la croix des combes  
BEYNAC  
87700

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 087-218701506-20250219-20252-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/02 EN DATE DU 19/02/2025

Séance du mercredi 19 février 2025

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13

Présents : 10

Excusés : 3

Votants : 13

Le Conseil Municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 19 février 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 13 février 2025, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

**Présents** : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, Suzanne LAUTRETTE, Jean-Louis CONSTANT, Ludovic DUHAIN, Marie HEBTING, Suzanne DITLEBLANC, Gilles MARIAUX, Antoine DURAND, Patrice COTTAZ

**Excusés** : Nicolas MOUSNIER a donné pouvoir à Ludovic DUHAIN, David DU BOUCHERON à donner pouvoir à Jean-Louis CONSTANT, Anthony RICQ a donné pouvoir à Patrice COTTAZ

Madame Suzanne LAUTRETTE a été désignée secrétaire de séance.

**Révision des tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

**Vu** la délibération en vigueur fixant les tarifs de location de la salle polyvalente,

**Considérant** l'augmentation du coût de l'énergie, portant le prix du KWh à 0,46 € pour l'année 2025 contre 0,35 € précédemment,

**Considérant** la nécessité d'ajuster le forfait couvrant la consommation d'eau et la gestion des ordures ménagère, qui sera fixé à 30€ par location

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter les mesures suivantes :**

- 1. D'appliquer**, à compter du 20 février 2025, un tarif de 0,46 € par KWh consommé pour la location de la salle polyvalente.
- 2. D'instituer** un forfait de 30 € par location, couvrant l'eau et la gestion des ordures ménagères.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et publiée selon les règles en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

La Maire,

Marie-Claude BEYRAND

La secrétaire de séance

Suzanne LAUTRETTE



Transmise le 24 février 2025

Affichée le 24 février 2025